INTERNATIONAL PUBLIC SECTOR ACCOUNTING STANDARDS BOARD – MANDAT INTÉRIMAIRE

(Approuvé en novembre 2004)

SOMMAIRE

Parag	graphes
Mission de l'International Public Sector Accounting Standards Board	1–3
Nomination des membres	4–8
Nature, champ d'application et autorité des positions officielles	9–12
Procédures de travail	13–18
Langue	19

INTERNATIONAL PUBLIC SECTOR ACCOUNTING STANDARDS BOARD

Mandat Intérimaire

Mission de l'International Public Sector Accounting Standards Board

- 1. La mission de l'International Federation of Accountants (IFAC) telle qu'elle est définie dans sa constitution, consiste à « servir l'intérêt public, l'IFAC continuera à renforcer la profession comptable dans le monde, et contribuer au développement d'économies internationales fortes en assurant la mise en place et la promotion de l'adhésion à des normes professionnelles de haute qualité favorisant la convergence internationale de ces normes, et en s'exprimant sur des problématiques d'intérêt public dans lesquelles l'expertise de la profession est particulièrement pertinente. » Pour mener à bien cette mission l'IFAC a constitué l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) pour développer des normes comptables du secteur public de haut niveau en vue de leur utilisation par des entités du secteur public dans le monde, dans le cadre de la préparation des états financiers à usage général. À cet égard:
 - l'expression « secteur public » se rapporte à des gouvernements nationaux, régionaux (par exemple, d'état, provinciaux, territoriaux), gouvernements locaux (par exemple, ville, commune) et aux entités publiques associées (par exemple, agences, conseils, commissions et entreprises); et
 - les états financiers à usage général se rapportent aux états financiers publiés à l'intention d'utilisateurs qui ne sont pas en mesure d'exiger des informations financières pour répondre à leurs besoins d'informations spécifiques.
- Le Conseil de l'IFAC a désigné l'IPSASB comme l'organisme en charge du développement de telles normes, sous sa propre autorité et dans le cadre du mandat qui lui est confié, pour servir au mieux l'intérêt public dans la réalisation de cet aspect de sa mission.
- 3. L'IPSASB fonctionne comme un organisme indépendant de normalisation sous les auspices de l'IFAC. L'IPSASB réalise ses objectifs en:
 - publiant des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS);
 - favorisant leur acceptation et la convergence internationale autour de ces normes; et

INTERNATIONAL PUBLIC SECTOR ACCOUNTING STANDARDS BOARD – MANDAT INTERIMAIRE

publiant d'autres documents qui contiennent des guides d'application sur des problématiques et des expériences en matière d'information financière dans le secteur public.

Nomination des membres

- 4. Les membres de l'IPSASB sont nommés par le Conseil de l'IFAC. L'IPSASB se compose de 18 membres, dont 15 sont désignés par des organismes membres de l'IFAC et trois sont des membres publics. Les membres publics peuvent être désignés par n'importe quel individu ou organisation.
- 5. Les candidatures sont examinées par le Comité de nominations de l'IFAC en vue de la désignation des candidats. La procédure de sélection consiste à identifier la personne la plus adaptée à la mission.. Dans les recommandations de nomination adressées au Conseil, le Comité de nomination cherche à s'assurer que l'IPSASB regroupe des membres qui possèdent l'expertise technique appropriée, la connaissance des dispositions institutionnelles englobant son collège électoral, des compétences techniques des utilisateurs, des préparateurs et des auditeurs, et une répartition géographique étendue.
- 6. Les membres de l'IPSASB sont nommés pour un mandat initial pouvant aller jusqu'à trois ans, renouvelable pour une nouvelle durée de trois ans. Les nominations se feront sur une base annuelle, de sorte qu'un tiers des membres soit renouvelé tous les ans. La présence consécutive au Conseil de la même personne sera limitée à deux mandats de trois ans, sauf si ce membre est nommé Président du Conseil pour un mandat supplémentaire. Les membres de l'IPSASB seront principalement issus du secteur public. Pour le vote, chaque membre de l'IPSASB détient une voix.
- Chaque membre de l'IPSASB peut être accompagné à la table des réunions par un conseiller technique qui aura le droit de participer aux discussions mais ne sera pas autorisé à voter.
- 8. L'IPSASB peut nommer, comme observateurs, des représentants d'organismes compétents qui ont un intérêt marqué pour le reporting financier dans le secteur public, qui contribuent au travail en cours de l'IPSASB et ont un intérêt à approuver et à soutenir les IPSAS. Ces observateurs ont le droit de participer aux débats, mais n'ont pas le droit de vote. Ils doivent posséder les compétences techniques requises pour participer pleinement aux débats de l'IPSASB, assister régulièrement aux réunions de l'IPSASB, et maintenir ainsi un bon niveau d'information sur les sujets courants. L'IPSASB réexamine la composition et le rôle des observateurs sur une base annuelle.

Nature, champ d'application et autorité des positions officielles

- L'IPSASB a reçu toute autorité, au nom du Conseil de l'IFAC, pour statuer au sujet:
 - des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), en tant que normes à appliquer par les membres de la profession dans la préparation des états financiers à usage général des entités du secteur public; de l'adoption par l'IPSASB d'une « procédure officielle » pour le développement des IPSAS qui fournisse à toutes les parties concernées l'occasion d'apporter une contribution au processus de développement des normes;
 - des études orientées vers des conseils sur les problématiques de reporting financier dans le secteur public. Ces études sont basées sur l'examen des meilleures pratiques et de la méthode la plus efficace pour traiter les questions abordées;
 - des publications périodiques et des Rapports de recherches destinés à fournir les informations qui contribuent à accroître les connaissances au sujet du reporting financier et des développements du secteur public. Elles visent à fournir de nouvelles informations ou de nouveaux éclairages et résultent, généralement, d'activités de recherches telles que: des recherches documentaires, des questionnaires d'enquêtes, des interviews, des expériences, des études de cas et de l'analyse.
- 10. Pour l'élaboration de ses normes, l'IPSASB sollicite les avis de son groupe consultatif, puis considère et exploite les positions officielles publiées par:
 - (a) l'International Accounting Standards Board (IASB) dans la mesure où elles sont applicables au secteur public;
 - (b) les normalisateurs comptables nationaux, les autorités de régulation et autres organes nationaux faisant autorité;
 - (c) les organismes de la profession comptable; et
 - (d) les autres organisations qui s'intéressent à l'information financière dans le secteur public.

L'IPSASB s'assurera que ses positions officielles sont conformes à celles de l'IASB dans la mesure où ces déclarations sont applicables et appropriées pour le secteur public.

11. La mission du Groupe consultatif de l'IPSASB est de fournir un forum dans lequel l'IPSASB peut se concerter avec des représentants de différents groupes constitutifs pour obtenir des contributions et des réactions au sujet de son programme de travail, les priorités des projets, les principales questions techniques, les processus requis et les activités en général. Le Groupe

7

INTERNATIONAL PUBLIC SECTOR ACCOUNTING STANDARDS BOARD – MANDAT INTERIMAIRE

- consultatif ne participe pas au vote sur les Normes comptables internationales du secteur public ou d'autres documents publiés par l'IPSASB.
- 12. L'IPSASB collabore avec les normalisateurs comptables nationaux dans la préparation et la publication des Normes autant que possible, en vue de partager des ressources, de réduire au minimum la duplication des efforts et d'atteindre le consensus et la convergence des normes dès la première phase de leur développement. Il favorise également l'approbation des IPSAS par les normalisateurs comptables nationaux et d'autres organismes faisant autorité, et encourage le débat avec les utilisateurs, y compris les représentants élus et désignés; les Trésors, les ministères des Finances et d'autres organes semblables faisant autorité; et des praticiens dans le monde entier pour identifier les besoins des utilisateurs pour de nouvelles normes et guides d'application.

Procédures de travail

- 13. L'IPSASB publie des exposés sondages de toutes les normes proposées aux fins de commentaires par le public. Dans certains cas, l'IPSASB peut également publier un appel à commentaires avant le développement d'un exposé sondage. Cela donne aux personnes concernées par les positions officielles de l'IPSASB l'occasion de présenter leurs vues avant la finalisation et l'approbation des positions officielles. L'IPSASB considère tous les commentaires reçus à la suite des appels à commentaires et des exposés sondages lors de la mise au point d'une IPSAS.
- 14. Toute réunion de l'IPSASB est soumise à un quorum supérieur ou égal à douze membres désignés, présents soit en personne, soit par le biais d'un lien de télécommunication simultanée.
- 15. Chaque membre de l'IPSASB dispose d'une voix. Pour approuver un appel à commentaires, un exposé-sondage ou une norme, un vote favorable représentant au moins les deux tiers des droits de vote de l'IPSASB est requis. Un membre de l'IPSASB peut autoriser une personne présente à une réunion de l'IPSASB à voter au nom du membre absent.
- 16. Les réunions de l'IPSASB consacrées à l'examen de l'avancement et à l'approbation de la publication des IPSAS ou d'autres documents techniques sont accessibles au public. Les documents de travail relatifs à l'ordre du jour, et notamment les procès-verbaux des réunions de l'IPSASB sont publiés sur le site Web de l'IPSASB.
- 17. L'IPSASB publie un rapport annuel où sont présentés son programme de travail, ses activités et les progrès effectués dans la réalisation des objectif au cours de l'année.
- L'IFAC réexamine l'efficacité des processus de l'IPSASB au moins tous les trois ans.

$\begin{tabular}{l} \textbf{INTERNATIONAL PUBLIC SECTOR ACCOUNTING STANDARDS BOARD-} \\ \textbf{MANDAT INTERIMAIRE} \end{tabular}$

Langue

19. Le texte approuvé d'une position officielle est celui qui est publié par l'IPSASB en langue anglaise. Les organismes membres de l'IFAC sont autorisés à préparer, après avoir obtenu l'approbation de l'IFAC, des traductions de ces positions officielles à leurs propres frais, pour publication dans la langue de leurs propres pays selon ce qui est approprié.

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

L'organisation

L'International Federation of Accountants ou IFAC) est l'organisation mondiale de la profession comptable. Fondée en 1977, avec pour mission de « servir l'intérêt public, l'IFAC doit continuer à renforcer la profession comptable dans le monde et à contribuer au développement d'économies internationales fortes en assurant la mise en place et la promotion de l'adhésion à des normes professionnelles de haute qualité, en favorisant la convergence internationale de ces normes, et en s'exprimant sur des problématiques d'intérêt public dans lesquelles l'expertise de la profession est particulièrement pertinente ».

Les organes dirigeants, le personnel et les volontaires de l'IFAC respectent les valeurs d'intégrité, de transparence et d'expertise. L'IFAC cherche également à renforcer l'adhésion des experts comptables à ces valeurs, qui sont reflétées dans le Code éthique des comptables professionnels (Code of Ethics for Professional Accountants) de l'IFAC.

Activités principales

Servir l'intérêt public

IFAC se positionne en leader de la profession comptable dans le monde, en servant l'intérêt public par:

- Le développement, la promotion et le maintien des normes professionnelles au niveau mondial et d'un *Code de l'éthique de bonne qualité pour les comptables professionnels*;
- l'encouragement actif de la convergence des normes professionnelles, en particulier l'audit, les assurances, l'éthique, les normes de l'éducation et de reporting financier;
- La recherche continue de l'amélioration de la qualité de l'audit et de la gestion financière;
- La promotion des valeurs de la profession comptable pour s'assurer qu'elle attire continuellement des débutants de haut niveau;
- La promotion de la conformité aux obligations des membres; et
- L'appui aux économies en développement et émergentes, grâce à la coopération avec les organismes régionaux de comptabilité et autres, par la mise en place et le maintien d'une profession qui s'engage à rechercher la qualité et à servir l'intérêt public.

Contribuer à l'efficience de l'économie mondiale

L'IFAC contribue au bon fonctionnement de l'économie internationale en:

- Améliorant la confiance dans la qualité et la fiabilité du reporting financier;
- Encourageant la fourniture d'une information de haute qualité sur la performance (financière et non financière) au sein des organisations;
- Favorisant la fourniture de services de haute qualité par tous les membres de la profession comptable mondiale;
- Promouvant l'importance de l'adhésion au *Code éthique des comptables professionnels* par tous les membres de la profession de comptable, y compris des membres dans l'industrie, le commerce, le secteur public, le secteur à but non lucratif, les milieux universitaires, et la profession libérale.

Assurer les rôles de leadership et de porte-parole

L'IFAC est le principal porte-parole international de la profession et s'exprime sur un vaste éventail de questions de politique publique, particulièrement de celles où l'expertise de la profession est la plus pertinente, aussi bien que sur les questions de réglementation liées à l'audit et au reporting financier. Cela se fait en partie à travers la portée médiatique de nombreuses organisations qui comptent sur ou ont un intérêt pour les activités de la profession comptable internationale.

Adhésion

L'IFAC est composé de 155 organismes, membres et associés, provenant de toutes les parties du globe, représentant plus de 2,5 millions de comptables en profession libérale, en entreprise, dans le secteur public et dans l'éducation. Aucun autre organisme de comptabilité dans le monde, et peu d'autres organisations professionnelles, ne bénéficient de l'appui international d'une base aussi large que celle qui caractérise l'IFAC.

Les forces de l'IFAC ne proviennent pas seulement de sa représentation internationale, mais également de l'appui et de la participation de ses différents organismes membres, qui se consacrent eux-mêmes à la promotion de l'intégrité, la transparence, et l'expertise dans la profession comptable, ainsi que de l'appui des organismes régionaux de comptabilité.

Initiatives de normalisation

L'IFAC a depuis longtemps reconnu la nécessité d'un cadre harmonisé au plan mondial pour satisfaire les demandes de plus en plus internationales qui sont adressées à la profession comptable, provenant aussi bien des entreprises, du secteur public que de l'enseignement. Les composantes essentielles de ce cadre sont le *Code éthique des comptables professionnels*, les Normes internationales de l'audit (International Standards on Auditing ou ISAs), les Normes internationale d'éducation (International Education Standards) et les Normes comptables internationales du secteur public (International Public Sector Accounting Standards ou IPSASs).

Les conseils de normalisation de l'IFAC, décrits ci-dessous, suivent un processus établi qui soutient le développement de normes de haute qualité dans l'intérêt du public de manière transparente, efficiente et efficace. Ces conseils de normalisation ont tous des Groupes consultatifs de conseil , qui fournissent des perspectives de l'intérêt public, et incluent des membres publics.

Les Public Interest Activity Committees (PIAC) de l'IFAC - International Auditing et Assurance Standards Board, International Accounting Education Standards Board, International Ethics Standards Board for Accountants et Compliance Advisory Panel – sont supervisés par l'International Public Interest Oversight Board (PIOB) pour la profession comptable (voir ci-dessous).

Le mandat, la procédure officielle et le règlement intérieur des conseils de normalisation comptable de l'IFAC sont disponibles sur le site Web de l'IFAC: http://www.ifac.org.

L'IFAC encourage activement la convergence vers les ISA et d'autres normes développées par les conseils de normalisation de l'IFAC et l'International Accounting Standards Board.

Audit et services d'assurance

L'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) développe des ISA et les Normes internationales d'évaluation des engagements (International Standards on Review Engagements ou ISREs), qui traitent de l'audit et de l'évaluation des états financiers au coût historique; et l'International Standards on Assurance Engagements (ISAEs), qui traite des engagements d'assurance autres que l'audit ou l'évaluation des informations financières historiques. L'IAASB développe également des directives de bonne pratique. Ces normes et directives servent de référence à des normes d'audit et d'assurance de haute qualité dans le monde entier. Elles décrivent des principes de base et des procédures essentielles à l'intention des auditeurs et d'autres comptables professionnels, leur donnant des outils pour faire face à l'accroissement et à la nature changeante de la demande pour des rapports sur l'information financière, et fournit des conseils dans des domaines spécialisés.

En outre, l'IAASB développe des normes de contrôle de qualité pour des sociétés et des équipes d'engagement dans les domaines pratiques de l'audit, de l'assurance et des services liés.

Les positions officielles publiées par l'IAASB sont contenues dans l'édition 2007 du *Manuel de l'audit international, de l'assurance, et des positions éthiques* et sont également disponibles sur le site Web de l'IFAC: http://www.ifac.org.

Éthique

Le Code éthique des comptables professionnels, développé par l'International Ethics Standards Board for Accountants (précédemment dénommée Comité d'éthique [the Ethics Committee]) de l'IFAC, a établi des exigences en matière d'éthique pour les

comptables professionnels et fournit un cadre conceptuel pour tous les comptables professionnels afin d'assurer le respect des cinq principes fondamentaux de l'éthique professionnelle. Ces principes sont l'intégrité, l'objectivité, la compétence professionnelle et l'attention requise, la confidentialité, et un comportement professionnel. Dans le cadre, tous les comptables professionnels doivent identifier des menaces à ces principes fondamentaux et, s'il y a des menaces, prendre les garanties qui s'imposent pour s'assurer que les principes ne sont pas compromis. Un organisme membre de l'IFAC ou une entreprise ne saurait appliquer des normes moins rigoureuses que celles indiquées dans le Code.

Secteur public

L'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) développe des normes IPSAS qui précisent les conditions de réalisation du reporting financier par des gouvernements et d'autres entités de secteur public. Les IPSAS représentent les meilleures pratiques internationales en matière de reporting financier par des entités de secteur public. Elles s'appliquent aux états financiers à usage général préparés selon des méthodes de la comptabilité d'exercice et de la comptabilité de caisse, comme spécifié. Dans beaucoup de juridictions, l'application des conditions des IPSAS améliorera la crédibilité et la transparence des rapports financiers préparés par les gouvernements et leurs agences.

L'IPSASB publie également les documents non officiels qui fournissent des conseils sur la migration de la méthode de comptabilité de caisse vers la comptabilité d'exercice du reporting financier, décrit des expériences nationales du reporting financier par des gouvernements et traite des questions de reporting financier spécifiques au secteur public.

Les traductions françaises et espagnoles des IPSAS 2005 sont également disponibles au téléchargement sur le site Web de l'IFAC.

Formation

Œuvrant pour l'avancement des programmes d'enseignement de la comptabilité dans le monde entier, l'International Accounting Education Standards Board (IAESB) de l'IFAC (précédemment le Comité de l'éducation ou Education Committee) développe des Normes comptables internationales dans le secteur de l'éducation, établissant des références pour la formation des membres de la profession comptable. Tous les organismes membres de l'IFAC doivent se conformer à ces normes, qui traitent du processus de formation qui mène à la qualification en tant qu'expert comptable, aussi bien que de la poursuite du développement de la formation continue des membres de la profession. L'IAESB développe également d'autres directives pour aider les organismes membres et les enseignants de la comptabilité à mettre en œuvre et à réaliser la meilleure pratique dans l'enseignement de la comptabilité.

Ce manuel ne contient pas les Normes internationales de formation, qui sont disponibles sur le site Web de l'IFAC: http://www.ifac.org.

13

Appuis apportés aux experts comptables d'entreprise

L'IFAC et ses organismes membres relèvent le défi de satisfaire les besoins d'un nombre croissant de comptables employés dans des entreprises, dans le secteur public, dans la formation et le secteur à but non lucratif. Ces comptables représentent maintenant plus de 50 pour cent des adhérents des organismes membres de l'IFAC. Le Comité des comptables professionnels d'entreprise (Professional Accountants in Business ou PAIB) de l'IFAC développe des conseils pour aider les organismes membres à traiter un éventail de questions professionnelles, encourage et soutient l'exécution d'un travail de haute qualité par les PAIB et tâche de renforcer la sensibilisation du public et la compréhension du travail qu'ils fournissent.

Cabinets de petite et movenne importance

L'IFAC s'efforce de mettre un guide des meilleures pratiques à la disposition d'un groupe d'adhérents en développement: les cabinets de petite et moyenne importance (small- and medium-sized practices ou SMP). Le Comité du SMP de l'IFAC (ancien Groupe de travail permanent du SMP) réalise des études sur des thèmes d'intérêt général et contribue au développement des normes internationales et au travail des conseils de normalisation de l'IFAC. Le comité étudie également les manières dont l'IFAC, ainsi que ses organismes membres, peuvent répondre aux besoins des comptables exerçant au sein d'entreprises et cabinets de petite et moyenne importance.

Pays en développement

Le Comité des pays en développement de l'IFAC (anciennement Groupe de travail permanent sur les pays en développement) soutient le développement de la profession comptable dans toutes les régions du monde en représentant, en traitant des intérêts des pays en développement, et en fournissant des conseils pour renforcer la profession comptable dans le monde entier. Le comité recherche également des ressources et de l'aide au développement des organismes membres et d'autres organismes en leur nom.

Programme de conformité des organismes membres de l'IFAC

Dans le cadre du plan de conformité, les membres et les associés de l'IFAC (essentiellement des organisations professionnelles nationales) doivent démontrer comment ils ont déployé leurs meilleurs efforts, eu égard à la législation et à la réglementation nationales, de mettre en application les normes publiées par l'IFAC et l'International Accounting Standards Board. Le programme, qui est supervisé par le conseil consultatif de l'IFAC, cherche également à déterminer la manière dont les organismes membres ont respecté leurs engagements en ce qui concerne l'assurance et l'enquête qualité, ainsi que les dispositions disciplinaires à l'encontre de leurs membres, conformément à la charte des obligations des membres de l'IFAC (Statements of Membership Obligations ou SMO). Les SMO servent de base au programme de conformité et fournissent des références claires aux organismes

membres actuels et potentiels, pour les aider à assurer aux experts comptables une performance de haute qualité.

Ce manuel ne contient pas les Normes SMO, qui sont disponibles sur le site Web de l'IFAC: http://www.ifac.org.

Cadre réglementaire

En novembre 2003, l'IFAC, avec le soutien appuyé des organismes membres et des régulateurs internationaux, a approuvé une série des réformes visant à assurer la capacité des activités de l'IFAC à prendre correctement en compte l'intérêt public et à aboutir à l'établissement de normes et de pratiques de haute qualité en matière d'audit et d'assurance.

Les réformes prévoient ce qui suit: des processus de normalisation plus transparents, une plus grande participation du public et des régulateurs à ces processus, une veille réglementaire et une surveillance de l'intérêt public, et le maintien du dialogue entre les régulateurs et la profession comptable. La réalisation passe par les structures suivantes:

Public Interest Oversight Board (PIOB)— Créé en février 2005, le PIOB supervise les activités de normalisation de l'IFAC dans les domaines de l'audit et de l'assurance, de l'éthique (y compris l'indépendance) et de la formation, sans oublier le Programme de conformité des organismes membres de l'IFAC. Le PIOB est composé de huit représentants et de deux membres observateurs nommés par les régulateurs et les organismes internationaux.

Monitoring Group (MG)—Le MG réunit en son sein des régulateurs internationaux et des organisations liées. Son rôle est d'informer le PIOB des évènements significatifs dans l'environnement réglementaire. C'est également le véhicule pour le dialogue entre les régulateurs et la profession comptable internationale.

IFAC Regulatory Liaison Group (IRLG)—Le IRLG comprend le Président de l'IFAC, le Vice-Président, le directeur général, les présidents des IAASB, le Comité des auditeurs transnationaux (Transnational Auditors Committee) et le Forum des entreprises (Forum of Firms), ainsi que jusqu'à quatre autres membres désignés par le Conseil de l'IFAC. Il collabore avec le MG et s'occupe des questions concernant la régulation de la profession.

Organisation et activités de l'IFAC

L'IFAC est dirigé par son Conseil d'administration et son Conseil. Le Conseil de l'IFAC comporte un représentant de chaque organisme membre. Le Conseil d'administration est un plus petit groupe responsable de la définition de la politique. En tant que représentants de la profession comptable mondiale, les membres du conseil prêtent le serment de d'agir dans le cadre de leur fonction avec intégrité et dans l'intérêt public.

Le siège de l'IFAC est à New York City et son personnel est constitué de comptables et d'autres professionnels en provenance du monde entier.

Site Web de l'IFAC

L'IFAC rend ses lignes directrices largement disponibles en permettant à des individus de télécharger librement toutes les publications de son site Web (http://www.ifac.org) et en encourageant ses organismes membres, les organismes régionaux de comptabilité, les normalisateurs, les régulateurs et autres à inclure des liens dans leurs propres sites Web, ou à imprimer des textes, à partir des publications sur le site Web de l'IFAC. Le Rapport de l'IFAC, *Permissions Policy for Publications Issued by the International Federation of Accountants* (Politique des autorisations relatives aux publications de l'International Federation of Accountants), décrit sa politique en ce qui concerne le copyright.

L'IFAC reconnaît qu'il importe que les préparateurs et les utilisateurs des états financiers, les auditeurs, les régulateurs, les avocats, les milieux universitaires, les étudiants, et d'autres groupes intéressés dans les pays ne parlant pas anglais aient accès à ses normes dans leur langue maternelle. Le Rapport de l'IFAC, *Translation of Standards and Guidance Issued by the International Federation of Accountants (Traduction des Normes et lignes directrices publiées par l'International Federation of Accountants)*, décrit sa politique au regard de la traduction de ses normes.

Ce manuel ne contient pas ces rapports de politique. Cependant, ils sont disponibles sur le site Web de l'IFAC: http://www.ifac.org. Le site Web comporte également des informations supplémentaires sur la structure et les activités de l'IFAC.